



# MAIRIE D'YMONVILLE

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente mars à 18 h 30,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de **Monsieur Fabien EUGENE, Maire**.

<b><i>DATE DE CONVOCATION</i></b>	Le 26 mars 2026
<b><i>PRESENTS</i></b>	Fabien EUGENE, Kathy SUBILLEAU, Joel BRULE, Aurélie TRICARD, Jérôme CLEMENT, David KAMMER, Maud MERCIER, Edouard BRETON, Cécilia ISAMBERT, Paulien KULUS, Baptiste DELARUE
<b><i>ABSENTS EXCUSES</i></b>	
<b><i>ABSENTS</i></b>	
<b><i>SECRETAIRE DE SEANCE</i></b>	Baptiste DELARUE

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 24 février 2026 et 20 mars 2026
2. Indemnités des adjoints
3. Délégations du conseil municipal au maire
4. Constitution des commissions municipales
5. Nomination des délégués aux différentes instances et correspondants
6. Informations diverses

Baptiste DELARUE a été désigné secrétaire par le conseil municipal

### 1- APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 24 FEVRIER 2026 ET 20 MARS 2026

Aucune remarque n'étant faite, les procès-verbaux des conseils municipaux du 24 février 2026 et 20 mars 2026 sont adoptés à l'unanimité.

### 2- INDEMNITES DES ADJOINTS

#### Délibération 2026-03-04

Les articles L2123-20, L2123-20-1 et L2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient la possibilité d'indemniser les élus locaux pour les activités au service de l'intérêt général et de leurs concitoyens, et de fixer les taux maximum des indemnités des adjoints par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale.

Le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026 constate l'élection de 3 adjoints.

Vu les arrêtés en date du 26 mars 2026 portant délégation de fonctions à Mme Kathy SUBILLEAU 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Joël BRULE 2<sup>ème</sup> adjoint et Mme Aurélie TRICARD 3<sup>ème</sup> adjointe, Il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi.

Pour une commune de 475 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 10,89 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE**, avec effet au 20 mars 2026, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints comme suit :
  - 1<sup>er</sup> adjoint : 8 % de l'indice brut 1027 soit 328.84 € brut
  - 2<sup>ème</sup> adjoint : 8 % de l'indice brut 1027 soit 328.84 € brut
  - 3<sup>ème</sup> adjoint : 8 % de l'indice brut 1027 soit 328.84 € brut
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget communal

*Par arrêté n° 26 mars 2026, Monsieur le Maire délègue à la 1ère adjointe Kathy SUBILLEAU :*

- *Finances et contractualisation*
- *Communication*
- *Vie associative*
- *Affaires sociales et solidarités*

*Par arrêté n° 26 mars 2026, Monsieur le Maire délègue au 2<sup>ème</sup> adjoint Joël BRULÉ :*

- *Travaux communaux (Voiries, réseaux, bâtiments et équipements)*
- *Fonctionnement du cimetière*
- *Cérémonies et commémorations*
- *Suivi agent technique polyvalent*

*Par arrêté n° 26 mars 2026, Monsieur le Maire délègue à la 3ème adjointe Aurélie TRICARD :*

- *Urbanisme*
- *Environnement*
- *Aménagement de l'espace public*

### **3- DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

#### **Délibération 2026-03-05**

Vu l'Article L2122-22 du CGCT, le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- 21° D'exercer ou de déléguer, en application de [l'article L. 214-1-1](#) du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du même code ;
- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE les délégations au maire présentées ci-dessus**

#### **4- CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

##### **Délibération 2026-03-06**

Monsieur le Maire présente les différentes commissions à mettre en place pour le fonctionnement de la mandature. Il est proposé au conseil municipal 6 commissions municipales.  
Monsieur le Maire est de droit président de toutes les commissions municipales.

- **Finances** : Fabien EUGENE, Kathy SUBILLEAU (Vice-présidente), Joël BRULE, Aurélie TRICARD
- **Travaux et maintenance** : Fabien EUGENE, Joël BRULE (Vice-président), Aurélie TRICARD, Baptiste DELARUE, Edouard BRETON, Jérôme CLEMENT
- **Cadre de vie et environnement** : Fabien EUGENE, Aurélie TRICARD (Vice-présidente), Pauline KULUS, Edouard BRETON, David KAMMER

- **Communication et actions sociales** : Fabien EUGENE, Kathy SUBILLEAU (Vice-présidente), Jérôme CLEMENT, Maud MERCIER, Cécilia ISAMBERT
- **Cimetière** : Fabien EUGENE, Joël BRULE (Vice-président), Jérôme CLEMENT, Maud MERCIER
- **Appel d'offres** : Fabien EUGENE, Kathy SUBILLEAU (titulaire), Joël BRULE (titulaire), Aurélie TRICARD (titulaire), Cécilia ISAMBERT (suppléante), Jérôme CLEMENT (suppléant), David KAMMER (suppléant)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les commissions ci-dessus

## **5- NOMINATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTES INSTANCES ET CORRESPONDANTS**

### Délibération 2026-03-07

Monsieur le Maire présente les différentes instances pour lesquels la présence d'un représentant du conseil municipal est obligatoire

- CNAS : 1 délégué élu + 1 délégué agent  
Fabien EUGENE délégué élu, Rachel BEAUGER déléguée agent
- Territoire Energie Eure et Loir : 1 titulaire + 1 suppléant  
Edouard BRETON (titulaire), Cécilia ISAMBERT (suppléante)
- Eure et Loir Ingénierie : 1 titulaire + 1 suppléant  
David KAMMER (titulaire), Maud MERCIER (suppléante)
- SICTOM (proposition) : Pauline KULUS (titulaire), Baptiste DELARUE (suppléant)

### CORRESPONDANTS :

- Défense : David KAMMER
- Sécurité routière : Aurélie TRICARD
- Environnement : Kathy SUBILLEAU

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE les désignations ci-dessus**

## **6- INFORMATIONS DIVERSES**

- \* Commission des finances le jeudi 9 avril 2026
- \* Prochain conseil municipal le lundi 27 avril 2026 (vote des budgets primitifs 2026)
- \* Territoire Energie : début des travaux de remplacement des lanternes semaine 18 ou 19
- \* Tour d'Eure et Loir cycliste le samedi 25 avril 2026 – recherche de 6 bénévoles signaleurs
- \* A venir : création d'une adresse mail nominatives et sécurisées pour tous les élus
- \* Projet éolien : suite échange téléphonique avec JPee, le dossier suit son cours. Prochaine étape à vérifier, dépôt d'une étude simplifiée aux communes avoines en semaine 15.

## 7- TOUR DE TABLE

**Edouard BRETON** rend compte de l'assemblée générale (AG) du 5 mars 2026. A noter que cette AG a été reportée puisque le quorum n'était pas atteint.

**Jérôme CLEMENT** informe que suite au décret n° 2025-371, en sa qualité d'infirmier, il peut constater les décès à domicile, en établissement de santé ou en EHPAD et ainsi rédiger des certificats de décès dans le cadre d'une procédure officielle.

**Joël BRULE** informe que le trottoir Rue des Troènes a été détérioré par le passage d'un engin agricole. La fissure sera reprise dans le cadre des travaux globaux de réfection de voirie.

**Joël BRULE** informe de la possibilité de confier au Musée des sapeurs-pompiers d'Eure et loir de Bonneval les objets ayant appartenu aux pompiers d'Ymonville. L'inventaire du matériel concerné et stocké à l'arsenal sera réalisé à cet effet.

**Baptiste DELARUE** informe avoir pris une place à titre professionnel dans une commission départementale NATURA 2000. Monsieur le Maire prend note et indique que la commune étant sur une Zone de Protection Spéciale Natura 2000, il est intéressant que Baptiste DELARUE puisse relayer des informations à ce sujet.

**Aurélien TRICARD** alerte sur la prolifération des chenilles processionnaires (chenille de pin). La commune devra alerter les habitants sur les risques mortelles notamment pour les chiens en cas de contact. Joël BRULE informe que 44 foyers ont été détruits sur l'espace public lors de l'élagage des arbres en février dernier. Monsieur le Maire indique également que les habitants doivent être sensibilisés à la destruction de ces chenilles sur l'espace privé.

**Kathy SUBILLEAU** informe que le bulletin municipal est très bientôt finalisé. La parution et la distribution s'effectueront dans les prochaines semaines.

## 8- CLOTURE DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 H 10

Procès-Verbal approuvé en séance du **28 AVR. 2026**

Le Maire  
Fabien EUGENE



Le secrétaire de séance

A blue ink handwritten signature, appearing to be 'Delarue', written in a cursive style.